

15.11.2018 - 14:00 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Négociations sur la CN/FAR - Les délégués veulent des solutions

Sursee (ots) -

Lors de leur assemblée d'aujourd'hui à Sursee, les délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) ont confirmé que la rente anticipée à 60 ans dans la construction devait être assainie. L'âge de la retraite ne sera pas relevé et les rentes transitoires (FAR) ne seront pas réduites. L'augmentation des salaires en vue de compenser les hausses des cotisations à verser par les travailleurs pour assainir la FAR n'ont guère été contestées par les délégués. Les améliorations à apporter dans la Convention nationale (CN) constituent un thème distinct à examiner; à cet égard, les délégués se sont déclarés favorables à une CN d'au moins quatre ans. Après les discussions controversées lors de l'assemblée des délégués, des augmentations supplémentaires de salaire ne sont toutefois pas exclues. Mais à cette fin, les syndicats doivent enfin faire, eux aussi, des concessions. La prochaine ronde des négociations se tiendra déjà le 28 novembre 2018.

Il s'avère très urgent d'assainir la Fondation FAR, qui assure le financement de la retraite anticipée dans la construction à 60 ans. En fait, les travailleurs de la branche doivent savoir comment la situation se présentera dès le 1er janvier 2019. Lors de l'AD d'aujourd'hui, les entrepreneurs ont confirmé qu'ils veulent maintenir la retraite à 60 ans: soit sans relèvement de l'âge de la retraite et sans réductions de rente. De même, les augmentations de salaire d'un volume de 0.5 - 0.75 pour-cent n'ont guère été contestées. Ceci correspond à 100% au montant à verser par les travailleurs pour assainir la FAR par le biais d'une hausse de leurs cotisations. En outre, le feu vert donné au paquet d'assainissement par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) suite à son examen préalable est un signe fort des employeurs.

Les délégués de la SSE se sont déclarés favorables à une nouvelle CN pour au moins quatre ans. La SSE a la ferme volonté de trouver des solutions et avait, en été 2018 déjà, proposé des solutions concrètes qui, jusqu'ici, ont été rejetées. Lors de l'AD, les revendications salariales actuelles des syndicats ont été fortement controversées. En plus de la compensation prévue pour assainir le système FAR, les délégués n'ont, finalement, pas exclu des augmentations de salaire modérées. Toutefois, leur octroi et la fixation de leur montant dépendent des améliorations apportées à la CN.

Après l'assemblée des délégués, la SSE a bon espoir de déboucher sur la bonne voie en vue des négociations du 28 novembre 2018 et de trouver avec les syndicats une solution réunissant la majorité.

Contact:

Flavio Torti, membre de la délégation de négociation de la SSE et
membre du comité central de la SSE
Tél.: +41/79/356'33'54
E-Mail: flavio.torti@torti-sa.ch

Bernhard Salzmann
vice-directeur de la SSE
Tél.: +41/78/762'45'31
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Cette annonce peut être consultée sous <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100822232>